



142

Carros, le jeudi 17 avril 2025

ARRETE MUNICIPAL 25/25-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT VILLA BARBARY
DU JEUDI 12 JUIN 2025 AU DIMANCHE 15 JUIN 2025
« FESTIVAL DES ARTS POUR LES ECOLES »

Nous, Yannick BERNARD, Maire de la commune de Carros,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles , L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande de la direction des services départementaux de l'éducation nationale en date du 8 avril 2025 ;

Considérant que pour permettre le stationnement des participants, visiteurs et organisateurs, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking de la villa Barbary entre le 11 juin 2025 et le 15 juin 2025

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf ceux autorisés du mercredi 11 juin 2025 à 8h00 jusqu'au dimanche 15 juin 2025 à 20h :

- sur l'intégralité du parking de la villa Barbary

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur
Yannick BERNARD